



Introduction commission nationale énergie

Mercredi 18 décembre 2024

Eléments d'actualité

La motion de censure et la démission de M. Barnier met en suspens plusieurs dossiers concernant la transition énergétique. Pour ne prendre que quelques exemples, les réductions budgétaires de 60 Mds€ concernaient le verdissement du parc automobile avec une division par deux du montant alloué (700 millions contre 1.5 Md€ en 2024), le fonds vert ramené à 1.5 Md€ contre 2.5 Md€ en 2024 et les aides au développement. Les différents textes actuellement en consultation publique vont toutefois se poursuivre (PPE, SNBC, stratégie pour la mobilité propre et Pnacc).

L'article 4 du projet de loi de finances contenait également plusieurs mesures entérinant l'accord de novembre 2023 avec EDF concernant l'après Arenh notamment les seuils de déclenchement de la taxation des revenus d'EDF au bénéfice des consommateurs en cas de forte hausse des prix de marché. Une mesure qui devait s'appliquer en 2026.

Sur l'après Arenh, une réunion entre EDF, la CRE, le gouvernement et France industrie s'est tenue le 5 décembre sans pour autant déboucher sur qq chose. Il persiste une forte divergence sur le prix compétitif de l'électricité. Pour Luc Rémond d'EDF, il a estimé qu'à 60-70€/MWh on est compétitif a contrario Total évoque un prix de 40-50 €/MWh.

Pour rappel, l'accord prévoit des prix autour de 70€/MWh pour le consommateur et incite les grands consommateurs d'électricité à conclure des accords à moyen terme ou plus long terme notamment à travers des contrats d'allocation de production nucléaire CAPN.

1 an après l'accord entre l'Etat et EDF sur l'après Arenh, il y a toujours 6 lettres d'intention pour un volume annuel de 10 TWh (sur un gisement de 24 TWh) concernant les contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN).

D'autres options alternatives sont portées par des industriels qui consiste à mettre en place des compléments de rémunération autour d'un prix fixe via des CFD (contrats pour différence), comme cela se pratique sur les énergies renouvelables.

Un autre dossier attend des décisions politiques c'est le financement de la construction des 6 EPR. D'ici peu, EDF devrait publier sa nouvelle estimation du coût du programme de relance du nucléaire (évalué jusque-là à 67.4 milliards). Pour l'instant, sont sur la table deux pistes de financement : octroyer une avance remboursable pour moitié du cout du programme, complétée par un contrat pour différence, ou bien accorder un prêt de l'Etat à taux 0, avec un contrat pour différence garantissant une rémunération pour EDF (cette 2^{ème} piste a été accordée par la commission européenne pour le financement des réacteurs tchèques). EDF prévoit de financer la moitié sur ses fonds propres.

Concernant la baisse du prix l'électricité au 1^{er} février prochain, elle sera de l'ordre d'environ 12% compte tenu de la hausse du TURPE 2024 et 2025 qui interviendra exceptionnellement à cette date (à la place du 1^{er} août). La hausse du TURPE 2024 qui n'avait pas été mise en œuvre par Barnier.

Actuellement, le TURPE représente pour un client résidentiel environ 0.06 €/kWh HT, soit de 20 à 30% d'une facture d'électricité TTC moyenne, en fonction du prix de l'électricité.

Pour rappel : 60% des ménages bénéficient des tarifs bleu (TRVE), le reste sont des tarifs de marché dont 15% sont des contrats de marchés indexé sur le TRVE.

Sur les énergies renouvelables, il est toujours attendu l'annonce du lauréat du 6^{ème} appel d'offres de l'éolien flottant en méditerranée. Reste toujours en suspens le dossier des barrages hydroélectriques dont les travaux de la mission parlementaire à l'AN sont en cours et devraient être conclus en février prochain et faire l'objet d'un portage politique important de l'Etat à Bruxelles.

Orano estime avoir perdu le contrôle de la Somair, c'est l'entreprise d'extraction d'uranium que le groupe détient à 63.4%, les représentants du Niger de la Sté ont d'ailleurs confirmé leur refus d'exporter la production.

L'Etat apporte 800 millions d'€ pour financer l'électricité sur 8 ans de la centrale biomasse de provence de l'exploitant GazelEnergie. La centrale fonctionnera à nouveau 4000 h/an début 2025. C'est une décision qui a été saluée par la CGT qui se sont fortement mobilisés depuis longtemps pour préserver la centaine d'emplois sur le site et 550 emplois induits.

Le coût de l'énergie reste une préoccupation importante pour les ménages et les entreprises. A noter que les **ménages français** paient l'électricité 18% moins cher, en moyenne, que les ménages de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Le prix moyen TTC de l'électricité **sur le marché résidentiel** en France s'élève à 236€/MWh en 2023 (+14,5% par rapport à 2022). Au cours des trois dernières années, le prix de l'électricité TTC pour les ménages (marché et TRVe) a progressé à un rythme soutenu de +7,8% par an en moyenne contre 4,2% pour les prix à la consommation (pour rappel de 2010 à 2020, le prix TTC en euros courants progressait en moyenne de 4,2% par an).

L'augmentation s'explique par la très forte progression du prix Hors taxes. Il atteint 196€/MWh en 2023 en hausse de 23% par rapport à 2022, après + 24% en 2022. Il représente dorénavant 83% du prix TTC contre 77% en 2022 et 66% en 2021.

Le prix de l'électricité s'établit à 272€/MWh au 1^{er} semestre 2024. Il augmente de 8 % par rapport au 2nd semestre 2023 et de 21,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2023. L'augmentation du taux de l'accise sur l'électricité de 1€/MWh à 21€/MWh au 1^{er} février 2024 explique en grande partie la hausse par rapport au semestre précédent.

Il ne reste plus que 2 taxes hors TVA : l'accise sur l'électricité 32€/MWh et la CTA (5.3€/MWh) en 2023 (la composante communales et départementale des taxes ont été intégrée à l'accise). Puis la TVA qui s'élève à 34€/MWh qui représente 14.4% du prix TTC